

ECHELONNEMENT COTISATION

(sans réduction)

Obligation de remettre le (ou les) règlement(s) en intégralité à l'inscription
(restitution de la totalité du règlement si l'inscription n'est pas confirmée à la fin de la période d'essai)

Possibilité d'échelonner le règlement en 3 fois maximum :

	1 règlement	2 règlements	3 règlements
Date d'encaissement	5 octobre 2026	5 octobre 2026 5 novembre 2026	5 octobre 2026 5 novembre 2026 5 décembre 2026

Modes de paiement acceptés :

- Chèques (3 maximum) - ⚠ 2 chèques maximum si réduction(s)
- Espèces (cotisation à remettre en intégralité)
- Chèques vacances/coupons sport ANCV (⚠ chèques acceptés avec date de validité jusqu'à fin septembre 2026 maximum)

Si règlement en plusieurs fois, se référer aux tableaux ci-dessous pour le montant des chèques à établir :

	Site SAINT-MALO		
CATEGORIES	1 seul règlement	2 règlements	3 règlements
M7	306 €	2 x 153 €	3 x 102 €
M9	318 €	2 x 159 €	3 x 106 €
M11	330 €	2 x 165 €	3 x 110 €
M13 à VETERANS	360 €	2 x 180 €	3 x 120 €
ARTISTIQUE	336 €	2 x 168 €	3 x 112 €
SANTE (SOLUTION RIPOSTE)	Gratuit (1 ^{ère} année) 200 € (réinscription)	/	/
AMELIE FRISTEL	250 €	2 x 125 €	/

	Sites COMBOURG / DOL-DE-BRETAGNE		
CATEGORIES	1 seul règlement	2 règlements	3 règlements
M7	270 €	2 x 135 €	3 x 90 €
M9	318 €	2 x 159 €	3 x 106 €
M11	330 €	2 x 165 €	3 x 110 €
M13 à VETERANS	360 €	2 x 180 €	3 x 120 €
NOTRE-DAME	200 €	2 x 100 €	/

Réductions possibles sous conditions à déduire à l'inscription si justificatifs fournis (voir tableau des cotisations avec réduction)